

Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada.

Loi concernant certaines conditions d'emploi des dockers aux ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 18 octobre, à 8 heures du soir.

---